

Vous êtes un professionnel de santé, dès la survenue d'un évènement grave, il faut :



VOTRE PLAN DE DECLARATION

1. Prendre des mesures immédiates

Prise en charge du patient. Mise en sécurité des autres patients, le cas échéant.





2. Prendre des mesures conservatoires

Arrêt d'utilisation et conservation du dispositif médical. Conservation des instruments, déchets de soins dont les médicaments. Sauvegarde des enregistrements et conservation des éléments de contrôle. Préservation en l'état de la chambre et du linge (disparition, suicide ...).



Alerter le chef de service, le cadre et la direction. Informer le coordonnateur de la GDRAS ou le vigilant concerné. Informer le patient ou son entourage ou la personne de confiance si désignée.





4. Dans les meilleurs délais

Soutenir l'équipe / temps d'échanges en fonction du dispositif prévu dans l'établissement ; Relever les premiers éléments de compréhension de l'évènement. Procéder à la déclaration interne.



5. Déclaration EIGS si nécessaire

Pour en savoir plus :

Plaquette « Comment reconnaître un EIGS en 3 questions ».